

## **MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2019 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.**

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)  
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)  
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)  
Pierre Lessard, conseiller (19h)  
Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Madame Marjolaine Vaudreuil, conseillère est absente.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

**Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.**

**Réflexion : « Ça me fait rire les gens qui parlent dans mon dos. Ils ont trouvé leur place derrière. »**

**2019-08-245**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME GINETTE CHAPDELAINÉ**

La directrice générale, Chantale Ramsay fait lecture de la lettre de démission de la conseillère au siège numéro 5, Madame Ginette Chapdelaine.

### **CONSTATATION DE LA VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE #5**

Tel que stipulé dans l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay avise le conseil de la vacance au siège #5.

**2019-08-246**

### **LETRE DE REMERCIEMENT : MADAME GINETTE CHAPDELAINÉ**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu de transmettre une lettre de remerciement à Madame Chapdelaine pour les années effectuées au sein du conseil municipal de la municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2019**

Rien à signaler.

**2019-08-247**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2019**

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 2 juillet et de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 juillet et de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019

soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**ADOPTION DES COMPTES**  
**La résolution numéro 2019-08-248**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Air Liquide Canada	Accessoires soudure et garage	696.21 \$
Aréo-Feu	Boyaux, gaffe, bottes et gants de remplacement service incendie	3 032.54 \$
Centre du Camion Gauthier	Réparation camion #1 et de pompier et inspection camion #2	775.75 \$
Groupe De GrandPré	Pièces puits	19.40 \$
Entreprise MO	Pelle feu résidence Steve Gleason et descente pour Festival mécanique	808.86 \$
Geneviève Brizard	Activités service de garde mars, avril et mai 2019	190.37 \$
Hamel & Hamel	Réparation perte de communication puits, réservoir et service incendie	567.45 \$
Inter Clôtures Bois-Francis	Paiement d'une partie de la clôture longeant la rue Hôtel-de-Ville	240.91 \$
J. Marc Laroche	Enlevé filet en broche sur terrain de balle et contrat 2019-2020	1 322.21 \$
Loisir Sport Centre-du-Québec	Formation animatrices camp de jour	144.01 \$
Microbrasserie Multi-Brasses	Bière fête St-Jean-Baptiste	417.11 \$
Partenaires 12-18	Partie payable des hot-dogs fête St-Jean-Baptiste	62.79 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces camion #8	35.82 \$
Robitaille Équipement	Pièces camion #1	108.62 \$
Royal Pyrotechnie	Feux d'artifices St-Jean-Baptiste et assurances	1 140.56 \$
Les Services EXP	Honoraires professionnels, mesure bathymétrique et étude hydraulique rue du Bord de l'eau	12 003.68 \$
Sidevic	Pièces camion #1	99.92 \$
Signalisation Lévis	Signalisation	113.77 \$
Vert Tige aménagement	Aménagement nouvelle plate-bande et entretien 2019	5 150.88 \$
Vivaco	Réparation vitre tracteur, pépinière et achat divers	1 241.46 \$
<b>Total</b>		<b>28 172.32 \$</b>

Sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 28 172.32\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de juillet 2019 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 114 671.67\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 31 juillet 2019.

## **RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER**

### **Le conseiller, Gervais Ouellette**

- Mentionne que les travaux de traitement de surface sont terminés;
- Pour faire suite à un commentaire fait lors de la dernière séance du conseil à l'effet que les approches du pont du rang 6 vers Chesterville pouvaient causer des dommages à la suspension des véhicules. Une vérification a été faite et les approches ont été réparées il y a un an par le ministère des transports et elles ne causeront aucun dommage à la suspension de véhicule selon la vérification effectuée;
- Nous avons reçu le certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement pour les travaux de la rue du Bord de l'eau, la municipalité poursuit les démarches pour effectuer les travaux le plus rapidement possible.

### **Le conseiller, Ghislain Gagnon**

- Informe les citoyens que le Festival mécanique aura lieu cette fin de semaine et dans le cadre des activités de celui-ci un circuit de motos a été organisé pour faire connaître notre région.

### **Le conseiller, Pierre Lessard**

- Rien à signaler.

### **La conseillère, Marjolaine Vaudreuil (absente)**

### **Le conseiller, Pierre-André Arès**

- Des fonds sont disponibles pour les familles à faibles revenus pour combler les coûts reliés à la rentrée scolaire. Des informations seront publiées sur les réseaux sociaux de la municipalité.

### **Le maire, Réal Fortin**

- Informe que pour les travaux de la rue du Bord de l'eau les délais étaient hors du contrôle de la municipalité.
- Donne un compte-rendu des jeudis en chansons.

## **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

2019-08-249

### **Avis de motion : Règlement #2019-394 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les activités d'extraction dans la zone RU-12**

Avis de motion est donnée par le conseiller, Ghislain Gagnon que lors d'une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Tingwick, sera présenté le règlement #2019-394 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les activités d'extraction dans la zone RU-12.

Séance tenante, il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Tingwick et des copies ont été mises à la disposition des citoyens qui participent à la séance.

Également, copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

### **Présentation du règlement #2019-394 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les activités d'extraction dans la zone RU-12**

Le conseiller, Ghislain Gagnon présente le règlement #2019-394 modifiant le

règlement de zonage 2010-311 concernant les activités d'extraction dans la zone RU-12

Le présent règlement a pour objet de permettre les activités d'extraction dans la zone RU-12.

**Premier projet de règlement numéro 2019-394 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les activités d'extraction dans la zone RU-12 : Adoption du premier projet de règlement et coordonnées de l'assemblée publique de consultation  
La résolution numéro 2019-08-250**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Tingwick désire procéder à la modification de son règlement de zonage numéro 2010-311;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller, Pierre Lessard, appuyée par le conseiller, Ghislain Gagnon, il est résolu :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Tingwick adopte le premier projet de règlement numéro 2019-394 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les activités d'extraction dans la zone RU-12, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit tenue et que soit délégué à la directrice générale et secrétaire-trésorière le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de celle-ci;

**QUE** cette assemblée publique de consultation soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-08-251**

**Dérogation mineure : M. Martin Landry et Madame Audrey Simoneau**

Considérant que le lot visé est le lot 5 500 164 du Cadastre du Québec, situé dans la zone R-16;

Considérant que les propriétaires désirent avoir un garage d'une dimension de 111,48 m<sup>2</sup>;

Considérant que le règlement autorise les garages d'une dimension maximale de 100 m<sup>2</sup>;

Considérant que le garage sera à 2 mètres de la ligne de propriété arrière;

Considérant que le garage devrait être à 7,5 mètres de la limite de propriété arrière;

Considérant que la hauteur du garage sera à 24 pieds;

Considérant que le garage ne doit pas être plus haut que la hauteur de la maison;

Considérant que la maison a une hauteur de 16 pieds;

Considérant qu'il aimerait conserver le vieux garage le temps que le nouveau garage soit prêt à recevoir le matériel présent dans le vieux garage;

Considérant qu'il est permis seulement d'avoir un garage isolé sur le terrain;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

### **7.8 NORMES D'IMPLANTATION**

Un bâtiment accessoire doit être distant (murs) d'au moins 3 m de tout autre bâtiment et à 1,5 m de toutes lignes latérales ou arrière. Lorsque le bâtiment accessoire est rattaché ou détaché, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

[...]

Lorsque le bâtiment accessoire a une superficie de 75 m<sup>2</sup> et plus, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

[...]

### **7.9 DIMENSIONS**

La superficie maximale des bâtiments accessoires est établie comme suit :

- a) Pour les habitations unifamiliales :
- la superficie maximale du garage ou de l'abri d'auto est de **100 m<sup>2</sup>**;
  - la superficie maximale d'un abri d'auto saisonnier est de **30 m<sup>2</sup>**;
  - la superficie au sol maximale d'une remise est de 25 m<sup>2</sup>;
  - la superficie maximale d'une serre privée est de 25 m<sup>2</sup>;
  - la superficie au sol totale de tous les bâtiments accessoires ne peut excéder 15 % de la superficie du terrain.

[...]

### **7.10 HAUTEUR**

La hauteur maximale des bâtiments accessoires est établie comme suit :

- a) La hauteur maximale de tout bâtiment accessoire, rattaché ou détaché, est celle du bâtiment principal;

[...]

### **7.11 NOMBRE**

- a) Les seuls bâtiments accessoires autorisés pour un usage résidentiel sont : 1 garage rattaché ou détaché, 1 garage isolé, 1 abri d'auto, 2 abris d'autos saisonniers, 1 serre privée et 2 remises (il est permis 2 remises dans le cas où il n'y a pas de garage isolé sur le terrain).

[...]

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent la dérogation, sous condition que le vieux garage soit démoli au plus tard 1 mois après l'expiration du permis de construction, pour les motifs suivants :

1. Le garage s'agence avec le visuel du quartier;
2. Le garage sera vers l'arrière du terrain;
3. La demande ne cause aucun préjudice aux voisins;
4. Il est prévu que les automobiles soient ramassés avec la construction du garage.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu d'accepter la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-08-252

**Modification règlement de zonage : autorisation type d'habitation : zone R-10 : MRC d'Arthabaska**

Considérant que la Municipalité de Tingwick doit modifier son règlement de zonage afin d'autoriser certains types d'habitations dans la zone R-10 (nouveau développement résidentiel);

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller, Pierre-André Arès, il est résolu de retenir les services d'urbanisme de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **INSPECTEUR MUNICIPAL**

**2019-08-253**

#### **Demande de soumission pavage : élargissement rue Ste-Marie (enlèvement des trottoirs), rue Cayouette (face commerce de Simon Martineau) et entrée station d'eau potable**

Il est proposé par conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour des travaux de pavage dans les rues Ste-Marie, Cayouette et dans l'entrée d'eau de la station d'eau potable. Les soumissions devront être déposées avant 11h le jeudi 5 septembre 2019. La municipalité de Tingwick ne s'engage a accepté ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni a encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-08-254**

#### **Remplacement transversal rang 9 (approximativement 5 000\$)**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu de remplacer un transversal dans le rang 9.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-08-255**

#### **Creusage de fossés : route du 8<sup>e</sup> rang**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu de creuser les fossés de la route du 8<sup>e</sup> rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-08-256**

#### **Prolongement rue Beaudet (76 mètres)**

Considérant qu'une demande de permis pour la construction d'une résidence a été demandé sur le terrain situé au bout de la rue Beaudet;

Considérant que cette partie de rue est sous couverture végétale;

En conséquence, sur proposition du conseiller, Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu de prolonger la rue Beaudet en effectuant le rechargement en gravier d'approximativement 76 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-08-257**

#### **Classique des Appalaches : Autorisation du droit de passage**

Attendu que l'évènement *La Classique des Appalaches* a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du Nord-Est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord;

Attendu que les circuits de la *Classique des Appalaches* traverseront notre municipalité le 24 août 2019;

Attendu qu'un tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement;

Attendu que pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des transports (MTQ), doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet;

Attendu que des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les

municipalités pour planifier l'évènement efficacement et de façon sécuritaire.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu :

Que la municipalité de Tingwick autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement *La Classique des Appalaches* le 24 août 2019;

Que la municipalité de Tingwick s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'évènement;

Que la municipalité de Tingwick mandate la directrice générale, Chantale Ramsay, pour répondre aux questions du Ministère des transports (MTQ), le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-08-258**

### **Travaux de scellement de fissures : différentes routes**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'effectuer des travaux de scellement de fissures avec l'entreprise Lignes Maska au coût de 1.34\$ le mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ✚ M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs : subvention de 33 460\$ pour des travaux de voirie;
- ✚ Mme André Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : approbation du règlement #392 de la MRC d'Arthabaska pour autoriser une dérogation en zone inondable de grand courant afin de permettre des travaux de rehaussement de la rue du Bord-de-l'Eau à Tingwick.

### **ADMINISTRATION**

**2019-08-259**

### **Nomination nouveau pompier : M. Simon Coutu**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Simon Coutu à titre de pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-08-260**

### **Formation ADMQ : «L'impact de l'arrivée de l'autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux» et «Jurisprudence récente en gestion municipale : principes à retenir, application au quotidien et dernières modifications législatives» : 316\$ le 6 novembre à Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à assister à la formation présentée par l'ADMQ «L'impact de l'arrivée de l'autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux» et «Jurisprudence récente en gestion municipale : principes à retenir, application au quotidien et dernières modifications législatives» le 6 novembre à Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-08-261**

### **Responsabilité permis de boisson : 31 août, 27-28 et 29 septembre 2019 : Gleason**

Considérant que dans le cadre des évènements *Fête Familiale et Gleason en poutine*, réalisé conjointement entre la Station du Mont-Gleason et la Municipalité de Tingwick, il est convenu que tous les profits réalisés lors de l'évènement seront versés en totalité à la Station du Mont-Gleason organisme sans but lucratif légalement constitué;

Considérant que les évènements se tiendront le 31 août de 11h à 18h et du 27 au 29 septembre 2019 soit le vendredi de 17h à 20h, le samedi de 11h30 à 20h et le dimanche de 11h30 à 14h dans le stationnement du 280, Chemin du Mont-Gleason à Tingwick;

Considérant que la Station du Mont-Gleason assure une gestion accrue et distincte entre les deux permis autoriser lors de cette période;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, Chantale Ramsay soit autorisée à signer les permis de réunion pour les évènements décrits précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur les sujets suivants : fauchage bord de chemin et herbes à poux.

**2019-08-262**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h40)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale et**  
**Secrétaire trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
**Maire**

%%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2019-08-248, 2019-08-252, 2019-08-253, 2019-08-254, 2019-08-255, 2019-08-256, 2019-08-258, 2019-08-259 et 2019-08-260.**

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale & secrétaire-trésorière**



%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

---

**Réal Fortin, maire**

%%